Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1468

Artikel: Partenariat fédéral : les couples homos reconnus ?
Autor: Parini, Lorena / Gaillard, Catherine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282451

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Partenariat fédéral: les couples homos reconnus ?

Le projet de loi sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, accepté fin novembre par le Conseil fédéral, est-il acceptable? Incarne-t-il la reconnaissance des couples homosexuels tant attendue? S'il permet de donner un cadre juridique aux couples homos qui le souhaitent, engageant les partenaires à mener une vie commune et à assumer des responsabilités l'un-e envers l'autre, il n'accorde toutefois pas tous les droits dont jouissent les couples hétéros mariés; notamment celui à l'adoption et à l'insémination artificielle. Progrès ou ostracisme ? Stratégique ou discriminatoire, ce projet de Pacs à la suisse ? Pour en débattre, deux féministes, deux opinions.

Pour

«Ne soyons pas trop idéalistes en condamnant sans nuance un projet de loi qui, malgré ses imperfections, permet de dénouer des situations douloureuses.»

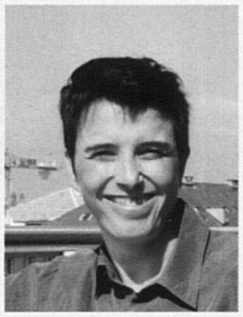

DR

Lorena Parini, chercheuse en études Genre

Si nous vivions dans un monde où les théories étaient la référence de l'action politique, nous n'aurions pas accepté le projet de partenariat enregistré que le Parlement suisse va discuter tout bientôt. En théorie, il n'a rien d'égalitaire, il discrimine encore les couples homosexuels sur bien des points : l'adoption des enfants notamment.

Mais la politique se fait avec des compromis, des négociations et du pragmatisme. Ne soyons pas trop idéalistes en condamnant sans nuance un projet de loi qui, malgré ses imperfections, permet de dénouer des situations douloureuses. En disant cela, je pense à cette copine qui par ce biais, a permis à sa compagne étrangère menacée d'expulsion d'obtenir un permis, je pense à ce couple gay qui peut envisager de façon plus sereine l'avenir à deux.

Les homosexuel-le-s sont encore un groupe culturellement discriminé et cela veut dire qu'elles-ils doivent toujours et encore «expliquer, justifier, légitimer» leur différence. Malgré une visibilité et une acceptabilité sociale accrues, pour l'establishment politique, l'homosexualité reste un *bug* dans la programmation du système de l'hétéronormativité : un *bug* plus ou moins accepté, voire toléré, mais un *bug* tout de même. Comme les peurs relatives au «bug de l'an 2000» se sont évanouies avec le passage à l'an 2000, les peurs liées à la «déstabilisation» de la société par la destruction de la famille traditionnelle s'évanouiront lorsque les homosexuel-le-s obtiendront le droit d'adoption. Alors... Vive les *bugs* !

Contre

«Dire oui à un Partenariat qui ne reconnaît pas nos enfants, c'est dire merci parce qu'on nous fait l'aumône d'un semblant de reconnaissance.»

DR

Catherine Gaillard, présidente de LESTIME[1]

Nous savons déjà que Berne ne souhaite pas nous accorder le droit à l'adoption, même des enfants de son-sa conjoint-e, ni l'accès à l'insémination artificielle. «Dans l'intérêt de l'enfant», nous dit madame Metzler. En quoi un couple homo est-il plus néfaste à l'enfant qu'une mère ou un père seul-e, alors que l'on sait qu'il est préférable que l'enfant ait deux parents ? Parce qu'il faut une représentation des DEUX sexes ? Mais les lesbiennes et les gays ont des pères, des frères, des copines. De plus, toutes les études faites sur les enfants de couples homos prouvent qu'ils n'ont pas plus de difficultés ni problèmes d'identité que les autres. Mais pour la loi, seul le parent biologique compte. Et si ce parent-là vient à disparaître, l'enfant se voit séparé de son co-parent qui n'a et n'aura aucun droit. Où donc se situe l'intérêt de l'enfant lorsque sa situation familiale n'a pas de cadre légal ? De fait, il ne s'agit pas de l'intérêt de l'enfant, il s'agit de préserver le modèle sacro-saint d'une société patriarcale où la famille est une bonne fois pour toute figée aux normes du XIXe siècle. Papa, maman, deux enfants, et les ancêtres dans leurs cadres pour surveiller le tout. Dire oui à un Partenariat qui ne reconnaît pas nos enfants, c'est dire merci en ôtant son bonnet et en baissant la tête parce qu'on nous fait l'aumône d'un semblant de reconnaissance. On veut bâtir une loi pour nous, taillée sur mesure. Ce n'est pas la peine. Un contrat d'union civile existe déjà, qui devrait être valable pour tous et toutes les citoyen-ne-s. Ça s'appelle le mariage.

[1]Association de lesbiennes à Genève, ex-Centre Natalie Barney.